

GRILLE TARIFAIRE

Proposition pour passer 30min avec QV

Proposition Financière

V1
2025/10/31
Ref: QV-AG_AHO0616_V1 [FR]
Auteur: WBA



Release date/ Date	Revision/ Indice	Authors/ Auteurs	Approval/ Validation	Description
2025/10/31	V1	WBA	WBA	Première édition

Partie A. Contexte et présentation du projet

Partie B. Présentation de QUATRE-VINGTS Engineering

Partie C. Planning prévisionnel

Partie D. Contenu de notre prestation

D.1. Périmètre de la prestation

D.2. 30 min avec QUATRE-VINGTS étendu à 30 MIN

D.3. Divers

Partie E. Montant de notre prestation

Partie F. Modalités de paiement

Partie G. Conditions Générales de Vente

Partie H. Cadre de signature pour accord de commande

2

3

4

4

4

5

5

6

6

7

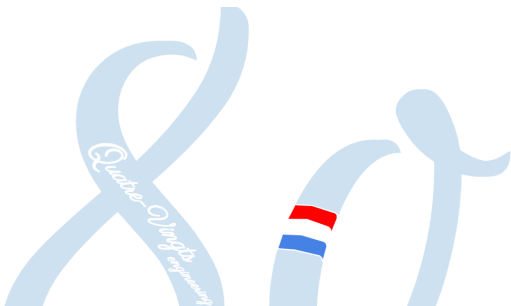
8

Partie A. Contexte et présentation du projet

Ce document est un proposition financière “type” téléchargé sur le site <http://www.quatrevingts.fr/>
Le document s’adresse aux entreprises clients enregistrés de QUATRE-VINGTS Engineering.

La présente proposition nécessite d’être retournée, signée et complétée selon la procédure détaillée ci-après.
La mission débutera à réception de l’acompte.

L’offre s’adresse à ceux qui ont besoin d’un avis technique électrique sur une situation, un document ou une idée.



Partie B. Présentation de QUATRE-VINGTS Engineering

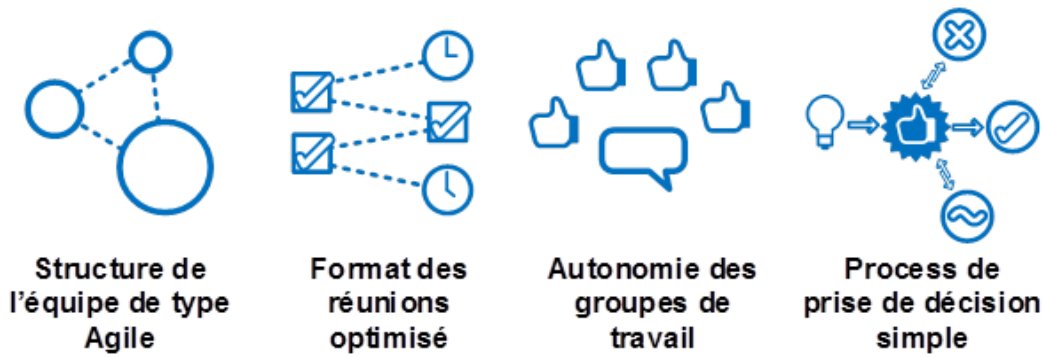
QUATRE-VINGTS Engineering est une société d'ingénierie et de conseil technique Française.

Nous assurons la réalisation des études de conception MOEC et le suivi de chantier MOEX.

Nous sommes experts en conception de réseaux techniques électriques - Haute-Tension - Basse Tension - VDI - Sûreté et GTB appliqués aux bâtiments de type :

- ☒ Industrie
- ☒ datacenter
- ☒ Stations de charge VE

Nous abordons les problématiques avec des solutions simples, pragmatiques et exploitables.
Nous nous concentrons sur des solutions globales multitechniques coordonnées.



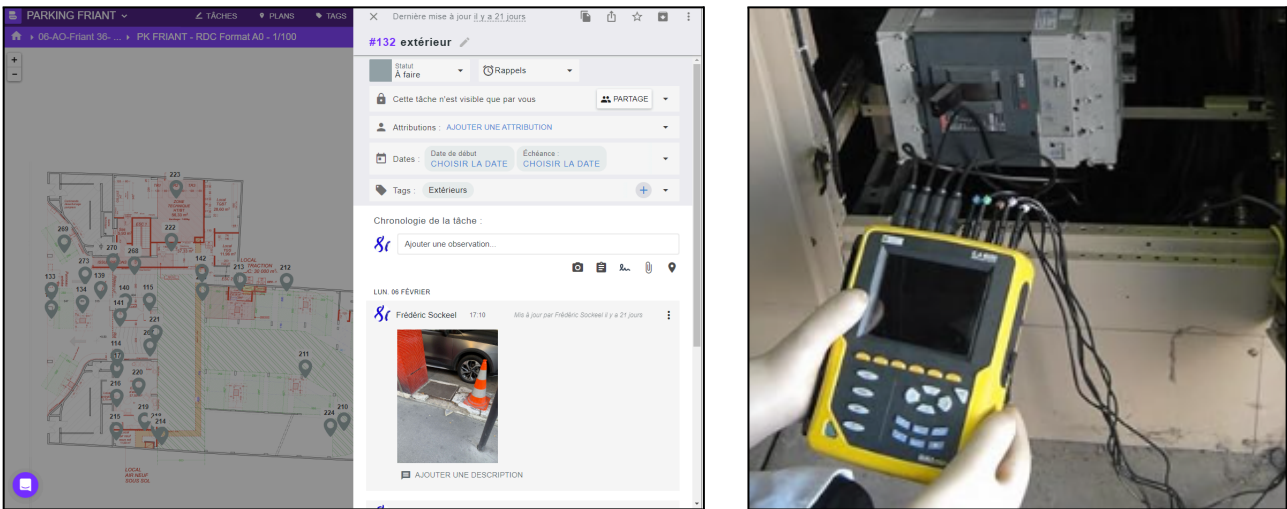
Notre plateforme logiciel & matériel :

Project Management :

- ☒ Utilisation du logiciel
-  NOTION.

Sur site :

- ☒ Nos relevés sur site sont réalisés avec tablette iPad, rapport établis sous logiciel BULLDOZAIR.
- ☒ Nous contrôlons les consommations, harmoniques et cos(ϕ) avec enregistreur Chauvin Arnoux CA 8336.



Conception : Nous disposons des licences et des compétences pour une utilisation intensive des logiciels suivants :

- ☒ ELEC CALC 2024.2 ;
- ☒ CANECO ONE 2025 (suite CANECO HT, CANECO BT ... etc.) ;
- ☒ REVIT (REVIT 2026 ; REVIT 2025 & REVIT 2018) ;
- ☒ AUTOCAD (Autocad 2026 et rétro-compatible) ;
- ☒ Dialux EVO 5.11.



REVIT

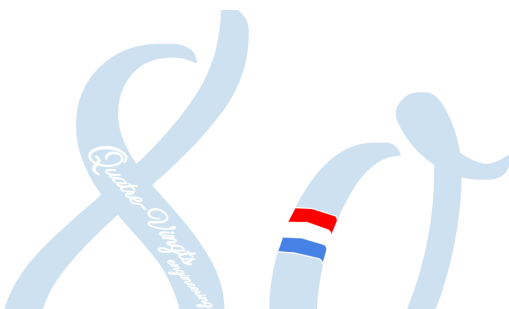


AUTODESK®
AUTOCAD®

DIALux

Proposition pour passer 30min avec QV

Ref: QV-AG_AHO0616_V1 [FR]



Partie C. Planning prévisionnel

Le calendrier est donné à titre indicatif sur la base de notre expérience de sites similaires :



2025

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

RDV à planifier en 2025.

Partie D. Contenu de notre prestation

D.1. Périmètre de la prestation

Le périmètre technique est le suivant :

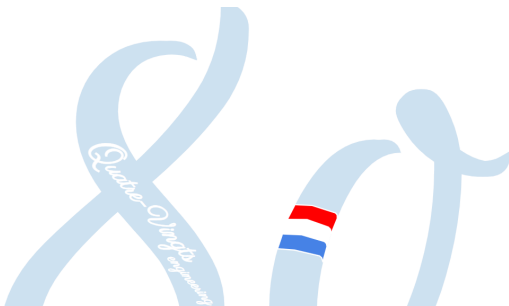
- ☑ Électricité Haute Tension HTA ;
- ☑ Électricité Basse Tension BT (CFO) ;
- ☑ Réseau Informatique et Telecom (VDI) ;
- ☑ Systèmes de Sûreté (Vidéosurveillance - Contrôle d'accès - Intrusion) ;
- ☑ Système de Gestion du Bâtiment (GTB).

L'analyse et les recommandations formulées par QUATREVINGTS Engineering s'appuient sur les normes, réglementations et documents de référence en vigueur à la date de réalisation de l'échange.

Notre réponse ne prévoit pas les éléments et missions tels que bureau de contrôle, photovoltaïque, étude structurelle, système Désenfumage, réseaux et systèmes CVC, études et description de la régulation, réseaux et systèmes sanitaires (plomberie), appareils élévateurs, VRD, les études et descriptions de structures, les études CEM, descriptifs de maçonneries, descriptifs d'éléments de serrurerie et de menuiserie, relevés techniques dynamiques, mesures avec appareils, relevés de géomètre et d'altimétrie, études acoustiques, études aérauliques, diagnostics et avis techniques autres que ceux décrits dans l'offre.

Proposition pour passer 30min avec QV

Ref: QV-AG_AHO0616_V1 [FR]



D.2. 30 min avec QUATREVINGTS étendu à 30 MIN

Notre offre comprend :

- ☒ Échange téléphonique ou visio de jusqu'à 30 minutes avec un expert en génie électrique ;
- ☒ Avis technique portant sur le périmètre technique (décrit précédemment).

L'agenda type est le suivant :

- ☒ Présentation de la problématique par le client ;
 - ☒ Rappel des normes en vigueur qui nous semblerait applicables ;
 - ☒ Précision des règles de l'art et des bonnes pratiques à respecter ;
 - ☒ Présentation des produits standards répondant ou se rapprochant de la solution ;
 - ☒ Échange autour d'une ou plusieurs solutions techniques envisageables,
- Ou
- Recommandations pour la suite de l'étude ou la mise en œuvre.

Le client demeure libre d'adapter cet agenda en fonction de ses besoins spécifiques.

Des documents pourront être étudiés pendant le temps de l'échange.

L'échange est limité dans le temps imparti défini dans l'offre.

Conditions et limites de l'analyse :

L'analyse de conformité aux normes et aux bonnes pratiques professionnelles vise à identifier les anomalies techniques décelables par un professionnel qualifié. Elle est réalisée uniquement à partir des installations relevées, des informations et des documents fournis par le client, dans le contexte de leur présentation.

En conséquence, QUATREVINGTS Engineering ne peut être tenue responsable d'une analyse incomplète ou erronée résultant d'informations omises, inexactes ou partielles, que cela ait été fait volontairement ou non.

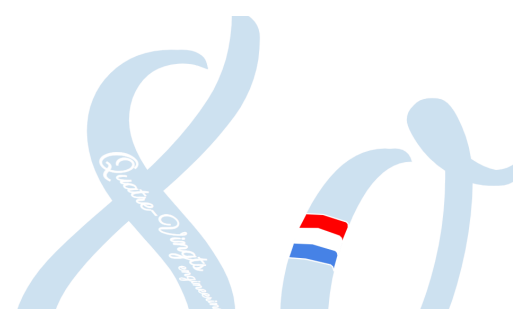
La responsabilité de QUATREVINGTS Engineering est strictement limitée au périmètre défini de l'étude, à l'instant de l'analyse et aux éléments transmis pendant la mission. Les avis et recommandations formulés ont pour objectif d'éclairer la décision technique du client, sans pour autant se substituer à ses choix de conception, d'exécution ou de mise en œuvre.

Documents produits :

- ☒ Aucun document ou livrable n'est prévu dans le cadre de la présente offre.

D.3. Divers

Les dossiers, pièces écrites et pièces graphiques, transmis seront en version PDF.



Partie E. Montant de notre prestation

La mission décrite ci-avant a été valorisée sur la base du planning prévisionnel détaillé précédemment.

	Expert tech.		production doc.		Licenses		Montant	TTC
	Q.	nb.	P.U.	nb.	/ Frais		HT	20%
CONTRÔLE DE POSTE PREFA								
- 30 min avec QUATRE Vingts	325 €	1					325.00 €	390.00 €
TOTAL							325.00 €	390.00 €

Montant global de la mission pour une réalisation de la prestation en 2025 selon planning §C :

325,00 €/HT soit 390,00 €/TTC.

Les prix sont fermes et non révisables sur la base des délais présentés au planning précisées au §Partie C.

Le paiement fera l'objet d'une quittance de paiement/facture établie à réception du paiement.
La TVA applicable est celle en vigueur à la date de la facturation.

Notre offre est valable 3 mois et ce à partir de la date stipulée en première page du document.

Partie F. Modalités de paiement

Paiement par carte bancaire :

☒ Paiement lors de la réservation sur le google calendar :

<https://calendar.app.google/it96hhnS43FuVfp27>

Paiement par virement bancaire SEPA :

☒ Retourner complété et signé le présent document à l'adresse suivante :

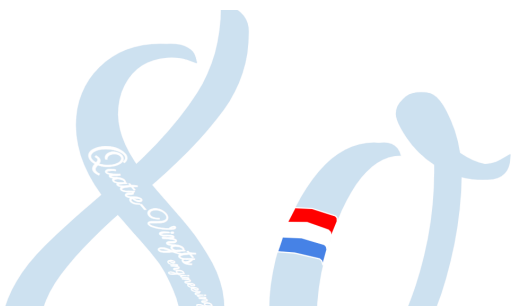
commande@quatrevingts.fr

Dans l'email, merci de préciser le jour est l'horaire souhaité, ainsi que le degré d'urgence et les disponibilités alternatives.

Sous réserve des disponibilités. *Vous avez accès à nos disponibilités dans le lien [calendar](#) précisé ci-avant.*

Le RIB à créditer sera transmis dans l'heure à réception de la commande.

Une facture définitive avec TVA sera transmise à l'issue de l'entretien.
La facture définitive répond aux exigences du droit français pour servir de pièce justificative pour note de frais.



Partie G. Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente (ci-après nommées sous la terminaison CGV) des prestations décrites ci-après, détaillent les droits et obligations de 2 parties, QUATRE-VINGTS Engineering et son Client, dans le cadre de la mission mentionnée dans la présente proposition d'honoraires.

Toute commande, même partielle, implique pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées. Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut prévaloir sur les présentes CGV, sauf accord écrit des deux parties.

01 / Devis et validité de la commande

Chaque commande est associée à un devis ou une étude établie par QUATRE-VINGTS Engineering sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail de la prestation à effectuer et les conditions de réalisation.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à QUATRE-VINGTS Engineering, par le moyen de sa convenance, le devis incluant les présentes CGV, dûment signé avec la mention « Bon pour accord », et le cachet commercial apposé.

Sauf précision particulière dans l'offre, un acompte de 30 % est prévu à la signature du devis ou à l'émission du bon de commande, celui-ci est soumis au taux de TVA en vigueur et est récupéré dès 60 % d'avancement de la Mission.

A défaut de la réception de l'acceptation du devis incluant les CGV et du règlement effectif correspondant à l'acompte, QUATRE-VINGTS Engineering ne s'engage pas à commencer sa prestation quels que soient les impératifs de délais contractuels et ne pourra être recherché en responsabilité pour retard.

02 / Prix

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont exprimés hors taxes, en euros et sont soumis à la TVA en vigueur lors de l'émission de la facture.

Nos prestations sont négociées forfaitairement et n'incluent aucun décalage ou suspension de notre mission.

Le caractère forfaitaire est remis en cause dans les cas de sujétions techniques imprévues, cas de force majeure et imprévus (aléas), et bien évidemment en cas de demande, partielle ou globale, du client, de modification du programme, de reprises d'études, de modifications du coût des travaux.

03 / Modalités de règlement

QUATRE-VINGTS Engineering établit une facture mensuelle correspondant à l'avancement de sa mission, le solde de sa mission est facturé lors de la réception de l'ouvrage (dans le cas de mission de Maîtrise d'Œuvre ou de travaux) ou remise de livrables d'études (dans les cas de missions d'ingénierie).

Le paiement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de QUATRE-VINGTS Engineering.

Si non spécifié dans la proposition d'honoraires, les conditions de règlement par défaut sont basées sur le respect d'un délai maximal de paiement de 45 jours fin de mois à la date d'émission de la facture.

Les Prestations demeurent la pleine et entière propriété de QUATRE-VINGTS Engineering jusqu'à encaissement complet et définitif du prix. En cas de défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix convenu, QUATRE-VINGTS Engineering se réserve un droit de propriété sur les produits et/ou prestations vendus.

Un paiement au sens du présent article est défini, non pas par la remise d'un effet de commerce ou d'un chèque, mais par son règlement plein et entier à l'échéance convenue.

04 / Exécution des commandes et délais de livraisons

QUATRE-VINGTS Engineering s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du Client.

La livraison ou la réception est réalisée à la date définie lors de la réunion d'enclenchement entre le Client et QUATRE-VINGTS Engineering, sauf accord contraire ou retard du Client.

Les délais de livraison sont indicatifs, leur dépassement ne pourra pas donner lieu, au profit du Client, à allocation de dommages et intérêts, seules des pénalités pour retard pourront être acceptées si elles ont été prévues initialement mais celles-ci seront dans tous les cas libératoires et plafonnées à 5 % du montant de la commande.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de QUATRE-VINGTS Engineering tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner une révision de la date de livraison.

05 / Pénalités de retard et Contestations

Tout paiement non effectué à la date d'échéance prévue sur la facture entraîne, après mise en demeure, le règlement d'une indemnité forfaitaire de 40 € selon les conditions légales en vigueur, ainsi qu'un taux d'intérêt des pénalités de retard dissuasif de 12 % par an, et tous les frais éventuels de rejet de paiement demeurent à la charge exclusive du Client.

L'ensemble des frais et coûts de procédure, mise en demeure, honoraires exposés à l'occasion d'une procédure ou pré-contentieux en vue d'obliger au paiement, sont à la charge du débiteur qui s'y oblige.

Sur la facture adressée au Client seront distingués le prix des prestations non soumises à TVA et le prix des prestations annexes soumises à la TVA au taux en vigueur.

Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 7 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le Client s'engage en tout état de cause, à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci.

06 / Réclamation

Toute réclamation quelle qu'en soit la nature, ne pourra être opposable à QUATRE-VINGTS Engineering que sous réserve qu'elle soit effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai qui ne saurait excéder 8 jours calendaires après la survenance du fait ayant généré la réclamation.

07 / Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, l'autre partie pourra résilier de plein droit la commande par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse pendant un délai de 20 (vingt) jours calendaires à compter de sa réception et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être par ailleurs réclamés.

En cas de résiliation de la relation contractuelle par le Client en cours de période contractuelle, non justifiée par un manquement grave (retard excessif, non réponse à une mise en demeure, erreurs ou malfaçons sans équivoque) de QUATRE-VINGTS Engineering à l'une de ses obligations prévues dans la commande ou en cas de résiliation du contrat par QUATRE-VINGTS Engineering pour faute du Client, le Client sera tenu de régler à QUATRE-VINGTS Engineering une indemnité équivalente à la rémunération qui aurait dû être perçue par QUATRE-VINGTS Engineering jusqu'à la fin théorique du contrat.

Le contrat est conclu intuitu personae.

08 / Annulation de la commande

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la nature, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée.

L'annulation devra être confirmée par écrit à QUATRE-VINGTS Engineering par le Client au plus tard dans les 20 jours calendaires à compter de la réception de celle-ci sous quelque forme que ce soit. Par voie de conséquence, la prestation réalisée en totalité ou en partie par QUATRE-VINGTS Engineering devra être payée, et QUATRE-VINGTS Engineering sera indemnisé par le Client de toutes annulations de commande auprès de fournisseurs et sous-traitants.

09 / Confidentialité

QUATRE-VINGTS Engineering s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elles pourraient avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité de QUATRE-VINGTS Engineering ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert de données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer QUATRE-VINGTS Engineering des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

10 / Responsabilités et cas de force majeure

QUATRE-VINGTS Engineering s'engage à exécuter les prestations avec tout le soin en usage dans sa profession et selon les règles de l'art.

Chacune des parties déclare être assurée, notamment en Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances nécessaires. Il est rappelé ici, l'obligation de souscrire une police de type Dommage-Ouvrage avec volet Tous Risques Chantier pour les ouvrages de type bâtiment.

A compter de la réception de l'Ouvrage ou de remise des études par QUATRE-VINGTS Engineering, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui est présenté. Il décharge en conséquence QUATRE-VINGTS Engineering de toute responsabilité et le garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

QUATRE-VINGTS Engineering se réserve le droit de refuser toutes prestations dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale.

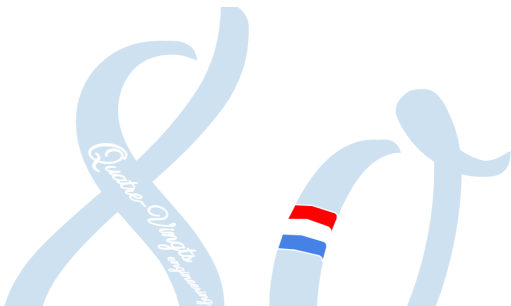
La responsabilité de QUATRE-VINGTS Engineering ne pourra pas être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

11 / Droit applicable et juridiction compétente

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat (incluant les CGV), seront soumis avant tout jugement, à la médiation.

Les parties s'engagent à participer au moins à une réunion de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

A défaut de médiation conclue, le différend est soumis au droit français et sera porté devant le Tribunal de Commerce de VERSAILLES.



Partie H. Cadre de signature pour accord de commande

Accord sur les termes du contrat entre :

QUATRE-VINGTS Engineering
21, rue du petit pont - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél : +33 6 95 50 77 06 - contact@quatrevingts.fr - <http://www.quatrevingts.fr/>
N° SIRET : 84107182200016 - N° TVA FR 68 841 071 822
S.A.S.U. au capital de 1000€ - R.C.S. Versailles B 841 071 822 - APE 7112B

Représenté par monsieur Frédéric SOCKEEL
En qualité de président de QUATRE-VINGTS ENGINEERING

Le 31/10/2025



Contact :
+33 6 95 50 77 06
frederic.sockeel@quatrevingts.fr

Et :

La société :

Adresse :
.....

Contrat signé : le à

par monsieur :

En qualité de :



Modalité de paiement de l'acompte : ☐ CB - VISA - MASTERCARD ☐ Virement bancaire SEPA

Date de paiement :

Proposition pour passer 30min avec QV

Ref: QV-AG_AHO0616_V1 [FR]

